

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 20 27 90

Fax : +32 (0) 71 30 48 79

Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

TRAVAIL DE FIN D'ETUDES			
Code	PAEG3B84ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Emilie BRASSET (emilie.brasset@helha.be)		
Coefficient de pondération		150	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à mettre en dynamique l'ensemble des blocs 1, 2 et 3 au travers de la réalisation d'un travail de fin d'études (TFE) en y intégrant le développement de son identité professionnelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4 Construire son projet professionnel
- 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- 2.3 Respecter la législation et les réglementations

Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**

- 3.3 Participer à la démarche qualité
- 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**

- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- 5.2 Utiliser les outils de communication existants

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable:

- (1) d'effectuer une recherche documentaire,
 - (2) de poser une problématique dans un contexte donné en lien avec l'ergothérapie,
- Fiche
- (3) de construire une méthodologie rigoureuse,
 - (4) de présenter et synthétiser les résultats de son projet,

(5) de faire une analyse critique de son travail.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG3B84ERGA Travail de fin d'études

36 h / 15 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 150 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG3B84ERGA Travail de fin d'études

150

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Travail de fin d'études			
Code	16_PAEG3B84ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Emilie BRASSET (emilie.brasset@helha.be)		
Coefficient de pondération	150		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au terme de la rédaction de son TFE, l'étudiant doit être capable de poser une problématique dans un contexte donné en lien avec l'ergothérapie, de construire une méthodologie rigoureuse, d'évaluer son travail, de synthétiser et présenter les résultats, de faire une analyse critique de son travail.
Dans un second temps, l'étudiant doit être capable de défendre son sujet à l'oral devant un jury d'experts

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels

1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages

1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité

1.4 Construire son projet professionnel

1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen

1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

2.1 Respecter la déontologie propre à la profession

2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique

2.3 Respecter la législation et les réglementations

Compétence 3 Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives

3.3 Participer à la démarche qualité

3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Compétence 4 Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes

4.6 Initier et développer des projets de recherche appliquée

Compétence 5 Assurer une communication professionnelle

5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

5.2 Utiliser les outils de communication existants

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Néant

Démarches d'apprentissage

L'étudiant doit se référer aux démarches indiquées dans le règlement du TFE disponible sur connected. Si l'étudiant ne suit pas le règlement ou l'échéancier indiqué au cours de l'année par la commission TFE, cette dernière peut décider de post-poser à une session ultérieure l'évaluation (écrite et orale) du TFE.

Dispositifs d'aide à la réussite

Cahier de suivi TFE servant de support de communication entre l'étudiant, le promoteur, le co-promoteur et la commission TFE.

Echéances à fixer avec le promoteur pour le suivi du travail de l'étudiant et commentaires écrits comme repères dans la rédaction et la démarche réflexive.

Ouvrages de référence

Règlement du TFE disponible sur ConnectED

Supports

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrant l'ensemble des activités de l'UE.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué notifié par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 150

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validée par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont : Cécile LEROY, Emilie BRASSET, Le promoteur de l'école, choisi par l'étudiant.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).